



Municipalité de Sainte-Sabine

A V I S P U B L I C

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Secrétaire trésorier de la susdite municipalité QUE :

Lors d'une séance tenue le 7 août 2017 le conseil de la municipalité de
Sainte-Sabine a adopté le règlement
2017-07-396 intitulé :

RM 410 RÈGLEMENT CONCERNANT LE CONTRÔLE DES ANIMAUX

Le présent règlement est en vigueur tel que prévu par la loi.

**Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement
au bureau de la municipalité.**

Donné à Sainte-Sabine ce 8^e jour d'août 2017.

Chantal St-Germain
Directrice générale
Secrétaire-trésorière